

# LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE CALAIS Délibération n°2024-31

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 062-216200436-20241010-D2024\_31-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation: 04/10/2024 Membres en exercices: 19 - Présents: 16 - Nombre de suffrages: 19

<u>Présents</u>: Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés: Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. PEENAERT Antoine, M. VASSEUR Jean-Paul

<u>Procurations:</u> Mme DUVIEUXBOURG a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, M. PEENAERT à M. LEFEBVRE et M. VASSEUR à Mme KRASINSKI

A été nommé <u>secrétaire de séance</u> : M. DUTRIE Axel

Objet: Budget principal - Décision modificative n°1

Rapporteur: Mme Le Maire

A la demande de la Trésorerie, nous devons passer des écritures pour régulariser des imputations comptables et des amortissements. La décision modificative ne concerne que des opérations d'ordre, c'est-à-dire qu'elles n'occasionnent pas de mouvement d'argent sur le compte de la commune, il ne s'agit que d'écritures comptables.

## Le conseil décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°1 ainsi :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	
Chapitre 041	+ 59 854.72 €

Recettes	
Chapitre 041	+ 59 854.72 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE